

"gibt nit andtwort uff myne Puncten"

Original, mit Siegel. Dorsualnotiz von Beat II. Zurlauben.
AH 62, 224-225 - Blatt 224^V leer

122

1649 Februar 2.

A

SCHREIBEN [VOM ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN AN
DEN FRANZ. AMBASSADOREN JEAN DE LA BARDE]

"Nous avons deja quelque Vent de la mauvaise aparence d'une esmotion general-
le en france [- Fronde! -]: & que Mrs. du Parlement [von Paris] aulieu de se
separer, par l'ordre du Roy [L u d w i g s XIV.], auroient de leur propre
autorité, proclamé M.^r le Cardinal [Jules M a z a r i n] criminel de leze
Majesté & perturbateur du repos publique condanné de sortir hors la Cour dans
24 heures & du Royaume dans huict Jours: et qu'on aye deja faict quelques
sorties de Paris [das von königstreuen Truppen blockiert war], pour avoir des
fructs [=Getreide], avec perte divers de part & d'autre. Dieu seul y peult
... [remedier] ... J'attendray quelques particularites plus certaines de
Vostre part ...".

Konzept - AH 62, 225^F

123

1635 August 20., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE-INTERPRETE JACQUES] DE STAVAY-
MOLLONDIN AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND
AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN, "CAPP.^E D'UNE COMPAGNIE
AU REG.^T DES GARDES SUISSSES DU ROY [LUDWIGS XIII.]",
ZUG

"Je Vous demande pardon si ie ne respons a Voz lettres comme ie le desirerois,
a cause d'un affliction qui m'est survenue dans ma Maison par la Malladie de
deux de mes Enfans¹ qui mallades d'une Venimeuse dissenterie sont aux Extre-
mite, Dieu en disposera cellon sa S.^{te} Vollonté et me fera la grace de me
pouvoir resouldre a tout avec patience, ie Vous en Escripts en tel terme pour
ce que Je scay que les sentimens paternels Vous sont cognus en tels rencontres.
Je suis marrj des obstacles continuels qui se presentent en Voz Cartiers contre